

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N° 2**

**SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du cinq novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Marie-Pascale CLEMENCEAU, Laurent DEBLOCK, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Régina GWIZDEK.

**Françoise LOUVEAU** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – virements de crédits**

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n° 3 du budget primitif détaillée ci-dessous. Cette décision modificative ne concerne que la section de fonctionnement et prend en compte les événements suivants :

- La venue de FISCHACH n'avait pas été prévue au budget. Pour compenser les dépenses engagées sur les budgets des services il y a lieu de transférer des crédits du chapitre 65 au chapitre 011 pour un montant de 7 460.00 €
- Ajustement des crédits suite à une erreur matérielle dans le chapitre 011. En effet les crédits prévus pour le chauffage ont été inscrits au compte 60623 au lieu du compte 60613. Ce virement de compte au sein du même chapitre n'a aucun impact financier sur les crédits, il permettra simplement une meilleure visibilité de lecture du compte administratif.

**A cet effet, le maire demande au conseil municipal**

- de valider le tableau ci-dessous afin de transférer les crédits

DEPENSES				
Article	Chap.	Fonct.	Libellé	Montant
6232	011	023	Fêtes et Cérémonies	+ 7 460,00 €
65748	65	024	Subv. Autres personnes de droit privé	- 7 460,00 €
60623	011	510	Alimentation	-201 836,00 €
60613	011	510	Chauffage urbain	+ 201 836,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>0,00 €</b>

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Christian SPRIMONT